

ASSOCIATION DES SECRETAIRES  
GENERAUX DES PARLEMENTS



ASSOCIATION OF SECRETARIES  
GENERAL OF PARLIAMENTS

**COMMUNICATION**

de

**M. Liam LAURENCE SMYTH CB**  
**Greffier de la Législation de la Chambre des communes du Royaume-Uni**

sur

**« Le congé parental à la Chambre des communes du Royaume-Uni »**

**Session de Genève**  
**mars 2024**

THÈME : La parentalité et le parlement

## **Le congé parental à la Chambre des communes du Royaume-Uni**

Liam LAURENCE SMYTH CB, Greffier de la législation, Chambre des communes, Royaume-Uni

En mars 2024, 226 femmes siégeront à la Chambre des communes du Royaume-Uni, soit le nombre le plus élevé jamais atteint. Ce chiffre reste le plus élevé de tous les temps (35 %) et c'est la première fois que la représentation féminine à la Chambre des communes est supérieure à un tiers.

Les dispositions en faveur des mères, mais aussi des pères, restent assez incomplètes.

La Chambre des communes se réunit normalement quatre jours par semaine pendant environ 33 semaines par an. Avec 650 circonscriptions électorales uninominales, les députés sont normalement censés résider dans leur circonscription et se rendre à Londres pendant les semaines de séance.

Dans la pratique, les parents de jeunes enfants peuvent avoir du mal à répondre aux attentes de leurs électeurs et des responsables des groupes de partis ("Whips").

Pendant de nombreuses années, la Chambre des communes a appliqué une forme limitée de vote par procuration appelée "nodding through". Un « gentleman's agreement » entre les deux Chief Whips permet d'enregistrer le vote d'un député en son nom si, pour une raison quelconque, il n'est pas en mesure de traverser le couloir de vote, mais uniquement s'il est physiquement présent dans le domaine.

La pratique des whips consistant à autoriser les députés à manquer un vote est plus répandue. De manière un peu plus formelle, les députés peuvent enregistrer auprès des whips de leur parti un binôme ("pair") de sorte que leur absence à un vote soit compensée par l'absence d'un autre député qui aurait voté dans le camp opposé. Ces arrangements informels entre whips ne sont pas officiellement enregistrés dans les procédures de la Chambre.

Aucune de ces pratiques (hochement de tête, glissement ou jumelage) n'est spécifiquement conçue pour aider les parents de jeunes enfants, mais elles peuvent aider les députés responsables de la garde de jeunes enfants.

Pendant la pandémie, le vote par procuration a été autorisé en tant que mesure de santé publique afin de permettre l'enregistrement de centaines de votes, même lorsque très peu de députés étaient présents.

Actuellement, un membre de la Chambre des communes ne peut bénéficier d'un vote par procuration qu'en raison de...

- (a) de l'accouchement ;
- (b) la prise en charge d'un nourrisson ou d'un enfant nouvellement adopté ;
- (c) complications liées à l'accouchement, à une fausse couche ou à la perte d'un bébé ; et
- (d) d'une maladie ou d'une blessure grave de longue durée.

Une proposition est actuellement à l'étude pour étendre le vote par procuration aux députés s'ils sont exclus de l'enceinte du Parlement pendant l'enquête sur une allégation grave à leur encontre concernant un délit violent ou sexuel.

Dans le guide officiel des règles de comportement et de courtoisie à la Chambre des communes, les députés sont informés qu'ils peuvent emmener des bébés ou des enfants en bas âge dans le hall de la division et, si nécessaire, les faire passer par l'hémicycle pour atteindre le hall de la division. Pour des raisons de sécurité, les députés sont priés de porter leur enfant et de ne pas amener de poussette dans le hall. Les députés ne doivent pas prendre place dans l'hémicycle lorsqu'ils sont accompagnés d'un enfant, ni se tenir debout avec un enfant aux deux extrémités de l'hémicycle, entre les sections.

En juin 2022, le comité de procédure a revu les directives et a recommandé de les conserver.

En 2023, 9 enfants de députés (4 mères, 5 pères) ont eu une place à la crèche de la Chambre des communes, qui a accueilli 40 enfants au total. La crèche, créée en 2010, a également fourni 25 places aux enfants du personnel de la Chambre des communes et 10 places aux enfants du personnel des départements du gouvernement central.

La loi de 2021 sur les allocations ministérielles et autres allocations de maternité permet au Premier ministre de nommer un ministre en exercice au poste de "ministre en congé" pour une période limitée à six mois, afin de

permettre à la ministre en question de prendre un congé de maternité rémunéré.

La loi de 2009 sur les normes parlementaires a créé un organisme distinct chargé de fixer les montants, d'effectuer les paiements et de réglementer les salaires, les frais de déplacement, d'hébergement et de bureau des députés, ainsi que les salaires et les frais de bureau de leur personnel parlementaire.

L'Independent Parliamentary Standards Authority (IPSA) ne prévoit pas de congé parental pour les députés.

L'IPSA a financé l'embauche d'un cadre supérieur supplémentaire pour soutenir les tâches de la circonscription pendant qu'une députée est absente pour un congé de maternité informel. L'employé supplémentaire ne peut ni voter ni s'exprimer dans la salle des communes et peut également être exclu de la représentation de la députée lors des réunions avec les ministres.